

# ASSEMBLÉE NATIONALE

2 décembre 2021

---

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION  
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE  
LOCALE - (N° 4721)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 3040

présenté par

M. Questel, Mme Jacquier-Laforge et Mme Sage

-----

### ARTICLE 1ER TER A

Substituer aux mots :

« outils de différenciation mobilisables »,

les mots :

« moyens de différenciation disponibles ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.